



Compte-rendu du Bureau de la CLE du Mardi 27 avril 2021 à 10h en visio-conférence

Participants

Nombre de membres du bureau de la CLE : 24 - Participants : 27

Dont collège des élus : 12 / 15

Dont collège des usagers : 5 / 5

Dont collège de l'Etat : 4 / 4

Dont autres participants : 6

Nom	Structure	Présence visio-conférence
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		
Philippe ALPY	Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
Jean-Claude GRENIER	Président de la CCLL, 1 ^{er} VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Maire de l'Hôpital du Grosbois	Présent
Daniel DEFRASNE	CC Grand Pontarlier	Présent
Vincent MARGUET	CC Loue Lison	Absent
Patricia FAGIANI	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs	Présente
Gérard FAIVRE	CC Portes Haut Doubs	Présent
Olivier BILLOT	CC Montbenoît	Excusé
Philippe BINETRUY	CC Montbenoît	Présent
Claude COURVOISIER	CC Altitude 800	Excusé
Jean Pierre FRIGO	CC Val de Morteau	Présent
Béatrix LOIZON	CD25	Présente
Gilles ROBERT	Parc Naturel régional du Pays Horloger	Présent
Bernard LAUBIER	EPAGE HD HL	Présent
Franck DAVID	Syndicat mixte Doubs Loue	Présent
Claude LIETTA	Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent
Collège des usagers		
Stéphane SAUCE	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
Jean Pierre BELON	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent
Michel CARTERON	CPEPESC	Présent
Gérard MAMET	SOS Loue et rivières comtoises	Présent
Fabien COLIN	CIGC / Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Présent

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
Nadine PONCET	DDT du Jura	Présente
Vivien ROSSI / Etienne LEVENEUR	Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Présents
Didier CHAPUIS	Direction départementale des Territoires du Doubs	Présent
Didier Rollet / Responsable unité territoriale santé environnement 25	Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,	Présent
Autres participant(e)s		
Nicole APERRY	Agence Régionale de Santé de BFC	Présente
Benoit VERNIER	Département du Doubs	Présent
Stéphane PARRA	Département du Doubs	Présent
Cyril THEVENET	Directeur de l'EPAGE HDHL	Présent
Amélie BARBIER-DODANE	Chargée de mission Animation du SAGE – EPAGE HDHL	Présente
Sarah DELVAL	Référente administrative EPAGE HDHL	Présente

Philippe ALPY, Président de la CLE, remercie les participants à cette réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il excuse les absents et présente l'ordre du jour.

1. Fonctionnement des travaux du bureau, planning (10 min)

M. ALPY propose de tenir 4 à 6 bureaux de la CLE par an afin de bloquer des dates. Si aucun sujet n'est à présenter les bureaux prévus seraient alors annulés.

Il informe également que le délai de réponses pour les avis de la CLE est de deux mois et que dans les cas où le bureau serait consulté seulement pour un avis il serait possible de le faire de manière brève et en visio-conférence.

Aucune remarque de la part des membres du bureau sur ces propositions d'organisation. Les dates seront proposées dans les prochains jours.

2. Programme prévisionnel de travail de la CLE pour 2021

M. ALPY présente le programme prévisionnel de travail de la CLE pour 2021

- Bilan et révision du PGRE
- Plan d'action ressources stratégiques majeures
- Etude flux admissibles sur le bassin

A. Bilan et révision du PGRE

M. ALPY questionne l'assemblée sur les avantages et les inconvénients d'une possible extension du périmètre du PGRE en fonction du périmètre du SAGE.

M. ROSSI de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse précise que les territoires prioritaires qui font l'objet de PGRE sont définis dans le SDAGE obligatoirement à partir de critères bien précis et qui sont appliqués de façon homogène sur l'ensemble du bassin du Rhône.

Aujourd'hui, seul le Haut-Doubs répond à ces critères et apparaît comme tel dans le SDAGE. Dans le futur SDAGE en cours de consultation jusqu'à fin juin, il n'est pas prévu d'extension sur la base des critères actuels. La volonté de ces

territoires restreints permet de mettre l'accent sur les territoires les plus vulnérables, vis-à-vis de la gestion quantitative de la ressource en eau.

En parallèle, les dernières années de sécheresse amènent les autres territoires qui n'étaient pas jusqu'à présent identifiés à se poser des questions sur la problématique de la gestion de la ressource en eau.

Néanmoins, cette question se pose partout suite aux dernières années de sécheresse et il ne serait pas concevable de zoner des PGRE sur l'ensemble du bassin RMC parce que l'on perdrait en efficacité en diluant l'action.

L'idée est donc bien de continuer à avoir une action particulièrement forte sur les territoires les plus vulnérables, mais sans s'interdire d'aller étudier de façon prospective les effets du changement climatique sur les autres territoires, de façon à définir des orientations stratégiques sur ces autres territoires pour essayer de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets.

Ce qui avait été discuté déjà auparavant, et qui peut être soumis au débat aujourd'hui, c'est de conduire une démarche prospective dans le cadre du SAGE, qui va au-delà du PGRE du Haut-Doubs, et qui prendrait en compte aussi le bassin de la Loue dans son intégralité pour apprécier l'impact du changement climatique.

M. ALPY explique que le traitement différencié sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE par rapport à cette problématique d'alimentation en eau peut engendrer des incompréhensions des locaux.

M. ROSSI précise que trois années de sécheresse ne suffisent pas à classer un territoire comme vulnérable. C'est notamment la problématique de la recharge de la ressource en eau qui intervient dans le classement PGRE, et d'autres concernant la ressource.

Mme BARBIER-DODANE présente les documents de travail sur le bilan et la révision du PGRE. Le 1er PGRE date de 2013, puis a été révisé en 2015. Ses objectifs principaux sont de définir un plafond de volume d'eau prélevable dans le milieu naturel et distribuer la ressource par type d'usage.

Les principaux enjeux du PGRE sont :

- la préservation de l'AEP en période d'étiage
- la préservation des cours d'eau et de la faune en période d'étiage / de frai
- la partage de la ressource

Ce que dit le SAGE par rapport au PGRE :

- Veiller à l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles, ceci à travers l'urbanisme, via les SCOT et les PLU qui doivent respecter les capacités d'approvisionnement en eau du territoire.
- Atteindre des rendements de réseaux de qualité pour limiter les prélèvements dans les milieux
- Ne pas augmenter les volumes prélevés dans le lac St Point
- Et d'autres points d'amélioration de la gestion : tarification incitant à l'économie d'eau, information / sensibilisation du public, sensibilisation aux problèmes de sécheresse...

Le PGRE prévoit différentes actions :

- Améliorer la gestion du barrage du lac Saint-Point
- Maîtriser les volumes prélevés en eau superficielle
- Restaurer les capacités de stockage naturelles du bassin
- Réduire les pollutions des eaux de surface

Le bilan du PGRE est à réaliser cette année. En premier lieu par un bilan chiffré de tous les prélèvements qui existent sur le PGRE puis dans un deuxième temps en rencontrant les acteurs de l'eau potable pour les impliquer dans une démarche de concertation et de gestion de l'eau face au changement climatique.

En parallèle sera lancée une étude prospective sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle du SAGE pour alimenter la réflexion sur la révision prochaine du PGRE afin qu'il soit plus adapté à la situation actuelle.

TEMPS D'ÉCHANGE

M. SAUCE indique que le fait que le PGRE ne soit pas sur tout le département ne doit pas empêcher un travail de la part des collectivités sur cette gestion de la ressource en eau, avec les différentes structures et aussi le monde agricole sur le volet abreuvement du bétail.

Mme LOIZON rejoint M. SAUCE sur ce point et indique que le Département y travaille actuellement. L'animation ne doit pas se cantonner que sur le PGRE, les communautés d'agglomération et différents syndicats demandent une animation globale, et travaillent déjà sur ce sujet. Il y a un besoin de coordination à grande échelle.

M. ALPY confirme la nécessité d'avoir une vision stratégique sur la question.

M. FRIGO demande si la carte présentée en séance sur les enjeux via à vis de la production d'eau potable datant de 2016 (et issue du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable) va être mise à jour.

M. ROSSI précise que le PGRE traite des ressources en eau et non de l'alimentation en eau potable. Quand on parle d'alimentation en eau potable et de difficultés d'approvisionnement, on est dans une démarche de sécurisation de l'alimentation en eau potable qui peut avoir sa propre existence hors territoire du SDAGE. Ce genre de carte a vocation à présenter la situation de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et non la gestion quantitative des ressources.

Mme APERRY rejoint M. ROSSI en précisant que des actions se font au niveau de la préfecture pour les difficultés rencontrées notamment lors de la sécheresse de 2018. Notamment sur différents secteurs, avec un volet réseaux et aussi partage de la ressource. Cette carte a du sens sur la partie distribution d'eau potable mais pas dans le cadre du PGRE.

M. ALPY souhaiterait qu'un groupe de travail s'emploie autour de ces questions.

M. CHAPUIS s'interroge sur la façon d'articuler une réflexion stratégique sur l'ensemble du périmètre de la CLE en parallèle du travail obligatoire sur le périmètre du PGRE.

Mme BARBIER-DODANE confirme qu'il sera envisagé d'avoir une entrée à plusieurs niveaux selon les secteurs pour avoir une animation territoriale sur ce sujet.

B. Plan d'action ressources stratégiques majeures

Mme BARBIER-DODANE informe que ce plan d'action ressources stratégiques majeures a pour objectif d'établir une sélection des Ressources prioritaires en vue d'inciter les structures compétentes à :

- Préserver leur qualité durablement
- Etudier leur exploitabilité pour équilibrer les prélèvements d'eau et pallier aux effets du changement climatique

Il faudra donc définir des leviers de préservation, qui pourront être potentiellement via les documents d'urbanisme, la maîtrise de l'occupation des sols et l'interdiction de certaines activités, et garantir l'équilibre entre les prélèvements et la recharge des ressources.

Les critères de sélection des ressources prioritaires sont présentés: des critères techniques et des critères organisationnels.

TEMPS D'ECHANGE

Michel CARTERON confirme que l'urbanisation est à maîtriser et notamment le problème de l'imperméabilisation des sols.

Vivien ROSSI souhaite revenir sur l'intérêt d'étudier les ressources stratégiques et dans quel contexte cela se positionne. Ce n'est pas pour trouver des ressources qui permettent d'augmenter les prélèvements, c'est une démarche qui vise à préserver les ressources, qui sont déjà utilisées, mais également celles qui ne le sont pas encore, et qui pourraient être amenées à l'être à moyen ou long terme en complément des ressources actuelles qui pourraient être fragilisées à l'avenir, en lien avec le changement climatique notamment.

Gérard MAMET souhaite savoir où en est le projet de réfection de barrage du Lac St Point. Sachant que son élévation prévue de 25 cm (soit un million de m³ de plus) pourrait permettre un soutien du Doubs à l'étiage.

Au vu de la très mauvaise connexion de M. MAMET il lui a été proposé d'envoyer ses questions, contributions par mail. Elles figurent en fin de compte rendu.

C. Etude flux admissibles sur le bassin

Mme BARBIER-DODANE présente le document de travail sur l'étude des flux admissibles sur le bassin, qui a pour objectif de répondre aux problèmes d'eutrophisation des cours d'eau. Présentation des différentes phases et étapes de l'étude.

TEMPS D'ÉCHANGE

M. ALPY informe d'une rencontre la veille EPAGE / Syndicat Mixte Doubs Loue, avec notamment le sujet du contrat de bassin, et des flux admissibles. C'est un réel chantier sur lequel il faut se mobiliser, pour l'avenir et la qualité de l'eau pour les générations futures.

M. THEVENET indique que le périmètre n'est pas statué. Des données existent et peuvent être valorisées, selon chaque secteur. La typologie des cours d'eau est aussi très variable selon les territoires, entre l'amont et l'aval.

M. ROSSI confirme que cette étude doit être basée sur des données suffisamment fiable pour être pertinente. Le secteur haute-Loue étant le plus propice, en raison du suivi de la qualité existant, il est prioritaire par rapport à le secteur basse Loue disposant de données plus disparates, et cela ne doit pas retarder l'étude.

M. ALPY informe que Franck David a quitté la séance plus tôt, et a précisé que le Département du Jura est très attentif à ce volet-là.

M. PARRA informe que le Département du Doubs a acquis un logiciel pour bancariser les données disponibles sur la qualité des milieux aquatiques, qui pourra être utile pour cette étude, avec un module qui permet de calculer des flux, ainsi que de rechercher des cours d'eau peu chargés en nutriments. Le pôle karst valide aussi les données à intégrer.

M. CARTERON regrette qu'on ne mette pas en objectif de l'étude d'atteindre le bon état écologique. Il souligne qu'on a besoin de tout le monde : les industriels, les agriculteurs et les habitants, le tourisme, et un contrat de territoire est indispensable pour fédérer autour de cet objectif. Il faut développer les partenariats, et des ambitions financières. Un ingénieur INRA Daniel Verdout c'était beaucoup intéressé à la dégradation de la Loue, et avait fait des constats, et pourrait être utile dans ce cadre.

M. SAUCE souligne que cette étude est très importante, et permet de ne pas commencer par dénigrer, et demande combien de temps nécessite l'étude.

Mme. BARBIER-DODANE informe que l'étude se déroulera sur 1 à 2 ans, compte tenu du travail à fournir et afin d'objectiver la situation de manière précise.

M. CHAPUIS et Mme LOIZON demandent quels intervenants vont œuvrer sur cette étude.

M. THEVENET informe qu'un bureau d'étude sera mandaté pour une part importante du travail, et que pour la partie synthèse bibliographique des contacts ont été pris avec le laboratoire Chrono-environnement de L'Université de Franche Comté qui a déjà travaillé sur le sujet. De même sur le bilan PGRE une partie sera réalisée par un prestataire.

3. Retour du CODERST pour les dossiers concernant la CLE

2 Projets de STEP de fromagerie :

- Bians les Usiers
- Bolandoz Reugney

M. THEVENET informe qu'un débat a eu lieu au CODERST, les normes envisagées sont tout à fait dans les règles prévues dans le SAGE, mais les flux peuvent se surajouter sur un secteur déjà eutrophisé, la question est de savoir quels flux seront traités et rejetés, car les 2 projets affichent une augmentation significative du volume de lait à traiter

Le CODERST était sollicité pour avis sur la possibilité, à titre dérogatoire, d'infiltrer le rejet dans le karst, après épuration. Un débat a eu lieu à ce sujet. Néanmoins, il n'y a pas de cours d'eau sur le plateau, donc c'est la seule manière de rejeter localement. La Préfecture a demandé au pétitionnaire de chiffrer une solution de recyclage des effluents, pour démontrer le cas échéant que cela n'était pas viable économiquement. .

M. ALPY informe que la CLE invitera la FRCL à venir faire une présentation en CLE afin de faire état des évolutions possibles et partager leurs actions.

M. VERNIER évoque le volet des STEP, de leur bonne gestion, avec un suivi à assurer. Les collectivités compétentes peuvent avoir des STEP mixtes avec un agro-industriel, avec des rejets sous conventions. Les services de l'état sont en charge des ICPE. Il y a donc une coordination importante sur ce sujet.

M. CHAUPUIS informe que le sujet est bien pris en compte par les services de l'état, et que de prochains projets ou mises aux normes de STEP vont arriver dans les semaines à venir.

M. ROSSI souligne qu'il est important que la CLE suive le dossier fromagerie et l'étude flux admissibles. Notamment sur le volet augmentation des litrages traités, par exemple avec l'AOP Mont D'Or.

4. Récapitulatif des dossiers envoyés à la CLE sur 2020/2021 (dossiers pour avis et dossiers pour information) (10 min)

Une majorité de dossier pour information.

3 dossiers pour avis de la CLE.

Point sur le dossier ZAC Longeville-Mont d'Or, la CLE n'avait pas encore été renouvelée à cette date, et il y a donc eu seulement des échanges entre l'EPAGE et la DDT du fait de la présence identifiée dans le PLU du dossier d'une zone humide de 3.5 ares sur l'emprise du projet. La DDT a pris dans un premier temps un arrêté d'opposition à ce titre, car le règlement du SAGE interdit toute destruction de zone humide dans le cadre des dossiers soumis à la Loi sur l'eau. Un échange avec les parties prenantes a conduit à compléter le dossier pour infirmer la présence de cette zone humide, après visite de terrain et réalisation de nouveaux sondages pédologiques par le pétitionnaire.

M. ALPY souligne l'intérêt d'aller jusqu'au bout d'un dialogue avec les territoires.

M. LIETTA confirme qu'il est difficile de trouver du terrain pour les projets d'aménagements

5. Avis de la CLE concernant le dossier Force motrice pontissalienne (10 min)

Mme BARBIER-DODANE présente le projet.

M. MAMET demande si ce projet ne va pas à l'encontre des orientations de l'EPAGE concernant le reméandrement et la continuité écologique, ainsi que le volet économique du fait de l'aggravation des problèmes d'étiage.

M. THEVENET informe que ce projet n'est pas porté par l'EPAGE, et que comme expliqué par Mme BARBIER-DODANE, la continuité écologique va être améliorée par l'aménagement envisagé. Ainsi par rapport à la situation existante, il y a une certaine amélioration.

M. BELON questionne sur les éléments complémentaires, notamment sur les débits réservés, et sur le choix des 551 L/s de débit sur le bras de contournement. Il n'apparaît pas de débit minimum d'alimentation du bras de contournement. Ce barrage est situé en amont proche du barrage de la Fauconnière, et demande à savoir s'il y a un projet sur cet ouvrage. Il y a aussi un projet en amont des Forges, n'y a-t-il pas un risque d'avoir des assecs en période d'étiage.

M. ROSSI confirme que le bras de contournement améliore la situation. Concernant le transit sédimentaire, il serait important d'ajouter un système de clapet ou de vanne de fond.

Mme BARBIER-DODANE précise que la demande complémentaire vise une meilleure compréhension du transit sédimentaire envisagé. La proposition d'avis de la CLE intègre bien cet aspect.

Elle informe aussi que le barrage de la Fauconnière est également visé par un projet en cours.

Concernant les débits, des étiages sont présents, cependant les débits réservés sont calculés de manière réglementaire, ce qui n'exclut pas le fait qu'il puisse y avoir des assecs, avec arrêt de la microcentrale en période de sécheresse et aussi des impacts sur le bras de contournement.

M. CHAPUIS informe que l'instruction du dossier est en cours au niveau des services de l'état, qu'il y avait déjà eu des échanges avec le porteur de projet pour améliorer le projet en amont. Sachant qu'ici, en CLE on peut aller au-delà de l'aspect strictement réglementaire, et s'interroger sur certains aspects d'incidence du projet.

AVIS DE LA CLE :

FAVORABLE à l'unanimité sous réserve des éléments complémentaires demandés (voir ci-joint avis envoyé aux services de l'Etat)

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

M. CARTERON demande que tous les membres de la CLE reçoivent le magazine d'information des actions de l'AERMC.

M. ROSSI indique qu'une diffusion dématérialisée est possible, via la structure animatrice de la CLE notamment.

Monsieur le Président remercie tous les participants et lève la séance.

Le prochain bureau de la CLE aura lieu le mardi 15 juin à 10h.

Intervention par écrit de M. MAMET dont la connexion était inopérante :

M. MAMET souhaite intervenir sur le problème de la STEP de la fromagerie de Bians les Usiers (et des fromageries en général) :

- Peut-on continuer d'envoyer des effluents de fromagerie dans le karst, alors qu'un décret l'interdit et qu'il faut une dérogation, en sachant que les circulations karstiques, à partir du Val d'Usier, arrivent à la source secondaire de la Loue ? Cela supposerait au moins une épuration exemplaire avec élimination des phosphates, des chlorures et des nitrates par exemple, avant rejet dans le karst.

- L'actualité des fortes mortalités de truites et d'ombres nous invite à une grande prudence, d'autant plus qu'il est envisagé une augmentation de la quantité de lait traité.
- Une autre actualité comme la fromagerie de Chantrans montre un non-respect récurrent des normes : parfois 20 - 30 mg/L de phosphore dans les rejets avec le double risque de toxicité pour les poissons et de prolifération des cyanobactéries toxiques. Y a-t-il un problème de pilotage des STEP ?
- Il faut que la CLE soit cohérente avec ses objectifs de réduction des flux, sinon on n'y arrivera pas.
- Les auto-contrôles n'offrent pas de garanties. Est-ce qu'on pourrait envisager, à un coût acceptable, un système d'analyse (et donc de contrôle) des effluents **en continu** des principaux paramètres : DBO, chlorures, ammoniac, nitrites, nitrates, phosphates ? Éventuellement, avec télétransmission.